

CH DE DIE
RUE BOUVIER
26150 DIE

A l'attention de la comptabilité fournisseurs

Porte des Pierres Dorées, le 22/10/2024

N/Réf. : 1729607816
Objet : RAPPEL

Madame, Monsieur,

Sauf erreur ou omission de notre part et malgré deux rappels restés sans effet, vous restez nous devoir les factures échues suivantes :

- N° FA2404-3715 du 30/04/2024 : 2.593,59 € TTC
- N° FA2405-3764 du 31/05/2024 : 1.650,31 € TTC
- N° FA2406-3810 du 30/06/2024 : 1.858,69 € TTC
- N° FA2407-3868 du 31/07/2024 : 2.519,21 € TTC

pour un total de 8.621,80 € TTC.

Nous vous prions de bien vouloir procéder au règlement de cette dette à réception de ce courrier.

En l'absence de règlement et sans réponse de votre part, nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer sur une prochaine facture des pénalités selon les conditions légales : indemnité forfaitaire de 40 € + taux d'intérêt correspondant au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points, soit 14 % à ce jour.

Compte tenu de l'encours, cette pénalité se monterait à 384,03 € à la date du 22/10/2024 . Ce montant serait amené à évoluer en cas non paiement.

Restant bien sûr à votre disposition pour toute question, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.



Soline MAYDE
Service comptabilité

Pour toute demande d'informations concernant ce courrier, contactez nous prioritairement par courriel à l'adresse compta@solimed.fr